

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

Nouvelle aire protégée au mont Saint-Bruno, nouvelle victoire pour les milieux naturels!

Saint-Bruno-de-Montarville, le 22 août 2016 – L'Académie des Sacrés-Cœurs et Nature-Action Québec, en partenariat avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la Fondation de la faune du Québec, sont très fières d'annoncer la création de la Réserve naturelle en milieu privé de l'Académie-des-Sacrés-Cœurs. En effet, l'Académie a choisi de protéger légalement et à perpétuité un terrain boisé de 5,13 ha lui appartenant. Adossé au parc national du Mont-Saint-Bruno, le site possède une valeur écologique exceptionnelle et vient consolider la protection des zones périphériques au parc.

« L'Académie des Sacrés-Cœurs favorise des principes d'écoresponsabilité et sensibilise les enfants aux enjeux environnementaux. Ainsi, nous voulions poser un geste significatif pour la protection des espèces et des habitats sur notre propriété et montrer aux élèves que chacun peut faire sa part pour vivre dans un environnement sain. Nous sommes fiers d'être la première réserve naturelle en milieu scolaire primaire au Québec. », indique Évelyne Gosselin, directrice générale de l'Académie.

L'entente signée avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est sans précédent au Québec puisqu'**il s'agit de la toute première reconnaissance de réserve naturelle sur une propriété appartenant à une institution préscolaire primaire privée au Québec.**

« Le geste que vient de poser l'Académie des Sacrés-Cœurs assurera la préservation de la zone tampon du parc national, la protection d'habitats exceptionnels et le maintien du capital naturel de la région. Par ce geste d'une grande générosité, l'Académie assure à ses élèves l'accès à un milieu naturel d'une valeur écologique exceptionnelle, et ce, à perpétuité. Nous remercions nos partenaires la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la Fondation de la faune du Québec qui ont permis la réalisation de ce projet mobilisateur et innovateur. Souhaitons que ce geste inspire d'autres propriétaires! », mentionne Karine Lehoux, Nature-Action Québec.

En grevant le statut de réserve naturelle en milieu privée à son terrain, un propriétaire s'engage à protéger les caractéristiques naturelles de sa propriété en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, tout en demeurant propriétaire et en conservant certains usages qui assurent la préservation de la biodiversité.

Il est à noter que cette nouvelle aire protégée n'est pas accessible au public et demeure privée.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements :
Mme Evelyne Gosselin
Directrice générale
Académie des Sacrés-Cœurs
450 653-3681, poste 222
gosseline@academiedsc.ca

Photo à joindre au communiqué



De gauche à droite : Mme Karine Lehoux, Nature-Action Québec; Mme Evelyne Gosselin, Académie des Sacrés-Cœurs; Mme Lynda Charest, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et M Olivier Beauregard-Paquette, notaire.